

# La Métropole maintient ses taux de la fiscalité locale pour 2025

## TOULON

La séance publique du conseil métropolitain qui s'est tenue hier en préfecture du Var a permis de remettre sur la table des sujets phares tels que les finances, les transports ou le recul du trait de côte.

Avant d'aborder l'ordre du jour les conseillers métropolitains ont rendu hommage à l'ancien maire UDF de Toulon le docteur François Trucy décédé mardi à l'âge de 92 ans. Le président de la collectivité Jean-Pierre Giran (LR) saluant son parcours et son « profond attachement à sa ville dont il s'était fait l'historien ».

La première délibération a porté ensuite sur les taux de la fiscalité locale pour 2025 où il a été décidé de maintenir ceux votés l'année dernière.

Ce qui n'a pas empêché le RN Amaury Navarranne, tout en reconnaissant que ces taux se retrouvent dans la moyenne des métropoles de la même strate, qualifiant même la majorité de bon gestionnaire, de regretter qu'elle n'apporte « pas d'apaisement fiscal à nos concitoyens matraqués par l'État ».

« Sans être désobligeant, sauf si vous étiez incompetent... », lui a répondu le président de TPM en déroulant la leçon. Il rappelle que « l'augmentation des bases fiscales extrêmement faible en 2025 a vocation simplement à maintenir le pouvoir d'achat des collectivités en euro constant ». Et de conclure : « J'espère que vous n'aurez jamais vocation à mettre en œuvre une politique qui abaisserait démesurément le pouvoir d'achat des collectivités. »

C'est ensuite sur les deman-



La séance publique du conseil métropolitain hier matin en préfecture du Var. PHOTO T.T.

des d'inscription des villes de Hyères, Le Pradet, Saint-Mandrier et Six-Fours-les-Plages sur la liste des communes exposées au recul du trait de côte que le débat s'est poursuivi.

Il s'agit dans le cadre de la loi Climat et résilience d'une meilleure prise en compte du phénomène par les politiques publiques locales notamment en matière d'urbanisme. L'idée étant ensuite d'élaborer une cartographie locale d'exposition au recul du trait de côte aux horizons de 30 et 100 ans.

### Cartographie des zones à risque

« Cette délibération soulève la responsabilité des collectivités dans l'aliénation du foncier en zone à risque », a mis en avant

Chantal Portuese (DVD) élue d'opposition à la mairie de Hyères. « L'aliénation des baux emphytéotiques est directement impactée par ces dispositions », poursuit-elle, en soulignant que la vente de ces biens situés en zones à risque pourrait être préjudiciable aux futurs acquéreurs et engager la responsabilité juridique et financière des collectivités.

Et d'interroger donc sur la stratégie de la Métropole pour éviter que des biens récemment acquis auprès des collectivités ne soient ensuite déclarés inhabitables, voire démolis à la charge des propriétaires.

À propos des mesures préventives, elle propose un moratoire sur la vente de baux emphytéotiques et sur les permis

de construire dans les zones identifiées comme sensibles.

Le président Giran a répondu qu'au regard de la cartographie locale d'exposition on pourrait imaginer que quand la submersion est prévue à 30 ans, on ne puisse plus que louer les propriétés. Mais lorsqu'elle est estimée à 100 ans, ajoute-t-il, « ça fait quatre générations », il n'y a aucune raison d'ajouter des restrictions. Parfaitement informés, les acheteurs auront la liberté d'agir ou pas.

Sinon, rien de nouveau sous le soleil. Le parti à la flamme fasciste a de nouveau manifesté son imposture sociale en crachant sa bile sur la loi SRU par la voix cette fois de Gilles Baldacchino (Six-Fours).

Thierry Turpin

## EN BREF

### Création d'une société publique portuaire

La Délégation de service public (DSP) du port de commerce de Toulon-La Seyne Brégaillon arrive à échéance le 31 décembre. Cette concession, conclue entre l'État et la CCI du Var pour une durée de 50 ans, a été reprise par la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM) en tant que nouvelle autorité portuaire.

Parallèlement, la Marine nationale a confirmé la récupération de deux hectares de terre-plein sur l'emprise de la concession dans le cadre de la construction des infrastructures du Port-avions de nouvelle génération (Pang) pour une durée qui pourrait s'étendre de 2027 à 2035. Ce projet implique donc des investissements importants pour compenser cette perte foncière et maintenir les équilibres financiers de la future concession.

Dans ce contexte, les conseillers métropolitains ont approuvé la création d'une société portuaire avec une gouvernance et un cofinancement partagés entre plusieurs acteurs publics, en y associant la Région Sud et le Département par la participation au capital. Le conseiller métropolitain d'opposition Anthony Civettini (PCF) a dit voir cela d'une bonne manière, tout en précisant l'importance que la Métropole conserve la main sur la stratégie et donc un droit de veto.

### Acquisition d'un bus pour les élèves du Revest

Dans le cadre du développement de la politique jeunesse et vie associative, la commune du Revest souhaite faire l'acquisition d'un véhicule de transport en commun d'une capacité de 33 places assises destiné au transport des élèves des écoles de la commune mais aussi aux enfants et jeunes inscrits au centre de loisirs durant les temps périscolaires et extrascolaires.

Ce véhicule permettra également aux associations sur demande et en fonction des disponibilités de transporter ses adhérents en sortie.

## Un site propre pas très très clair, pour la gauche

Profitant d'une délibération portant sur diverses modifications du Plan local d'urbanisme du Port du Levant, le conseiller métropolitain d'opposition Philippe Leroy (Toulon en commun) a dénoncé la réduction d'un emplacement réservé pour le transport en commun en site propre (TCSP).

L'opposition de gauche qui a décidé de faire des transports un dossier prioritaire n'a pas manqué l'opportunité de re-

mettre l'ouvrage sur le métier à l'occasion de la mise au vote d'une délibération portant entre autres sur l'amputation de 16000 m<sup>2</sup> de l'emplacement réservé prévu pour le TCSP mettant en péril la construction d'un site propre pour faire circuler le Bus à haut niveau de service. « Dois-je rappeler que les habitants de la métropole passent en moyenne 67 heures par an dans les bouchons, soit 20 minutes de perdues tous les jours de travail ? », interroge-t-il, en mettant en avant « une augmentation du stress et de la pollution ». Et d'insister sur le fait que le TCSP désigne un système de transport public de voyageurs, utilisant une voie ou un espace affecté à sa seule exploitation, bénéficiant généralement d'une priorité aux feux et fonction-

nant avec des matériels allant des autobus aux métros, en passant par les tramways, donc non assujetti au trafic automobile et aux congestions de ce dernier fréquents sur l'axe principal dans les quartiers de Saint-Jean du Var et du Pont du Las. Avec une question : « Le projet BHNS est-il encore un TCSP ? » Si tel n'est plus le cas prévient-il, il y aurait incompatibilité avec le Projet d'aménagement et de développement durable du Plan local d'urbanisme de Toulon. Un sacré pastis, en somme.

« Je ne comprends pas pourquoi nous nous obstinons à ne pas travailler la question du site propre », a ajouté la conseillère d'opposition Cécile Muschotti (Ens).

T.T.